

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*Date de Convocation : **24/02/2024**

\*Date d’Affichage : **24/02/2024**

\*Conseillers en exercice : **23**

\*PRÉSENTS : **14**

\*VOTANTS : **17**

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

**Étaient absents excusés** :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fodié DIARRA a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL 6 CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE  
TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2  
CONSIDERANT qu’il convient pour tenir compte de l’évolution des besoins de créer un poste d’Adjoint Technique Territorial à temps complet,  
CONSIDERANT l’avis favorable à l’unanimité de la commission des Finances du lundi 26 Février, sur proposition de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité,

**DECIDE DE CREER** le poste suivant :

- 1 poste d’Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 avec possibilité de recruter un contractuel en respectant les principes de l’article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

**DIT** que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou notification



Fait à Margency, le 01/03/2024

Le Maire,

Thierry BERTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20240301-DEL629022024-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2024  
Date de réception préfecture : 01/03/2024